



Réf. Farde e-Assemblées : 2669488

N° OJ : 72

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/09/2025

Objet : Subside 2025 à la Régie foncière pour la rénovation des façades, rue Sainte-Catherine.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a décidé de subventionner la Régie Foncière pour la rénovation des façades rue Sainte-Catherine.

Considérant qu'un montant de 195.000,00 EUR est prévu au budget extraordinaire de 2025 à l'article 52009/63551 (Subsides en capital à des fins spécifiques aux autres pouvoirs publics);

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Octroyer un subside de 195.000,00 EUR à l'article 52009/63551 du budget extraordinaire de 2025 à la Régie Foncière pour la rénovation des façades rue Sainte-Catherine.

Annexes :

[Déclaration de créance subside Régie Foncière - Renovation façades rue Sainte Catherine \(Consultable au Secrétariat des St-Catherine - rapport \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)\)](#)